

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 19

Seite

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Treyvaux; François Favre, directeur du CO de Marly, Marly. Suppléants: M^{me} et M. Paule Camerin, arch. DPLG, Lausanne; Jacques Jenny, adjoint de la direction au CO de Marly, Treyvaux. Expert: M. Bernard Brünisholz, chef de service des constructions scolaires du canton de Fribourg, Fribourg

Auteurs des projets primés

- 1^{er} prix: Atelier d'architectes Serge Charrière SA, Fribourg; collaborateurs: Mathias Güntert, Bob Heuwekemeijer; conseil: Dominique Martignoni
- 2^e prix: Jean-Marc et Colette Ruffieux-Chehab, architectes, Fribourg; collaborateurs: Jean-Luc Renevey, arch., Antonio Gallina, arch.-stagiaire, Laurent Gerbex, arch.-stagiaire, Eric Grobet, arch.-stagiaire
- 3^e prix: Atelier J. Jaeger SA, architecture et organisation industrielle, Fribourg; architecte: Philippe Michel; collaborateurs: Nancy Bidiville, Geneviève Schaefer, Frank Martin
- 4^e prix: Bernard Verdon, arch. EPFL/SIA, Lausanne; collaborateur: Eric Giroud, arch. ETS
- 5^e prix: RBJ Partenaires SA, Fribourg; collaborateur: Jean-Paul Varidel, arch. ETS
- 6^e prix: Georges M. Rhally, arch. EPFZ/SIA, Fribourg; collaborateur: Enrico di Giuseppe, dessinateur

Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet classé au premier rang, la poursuite de l'étude en vue de la réalisation de l'ouvrage. L'école du CO de Marly supportera ainsi une nouvelle intervention, après trois étapes de construction menées sans planification globale. Le jury invite en outre le maître de l'ouvrage à commander un plan régulateur pour les extensions futures aux auteurs des projets classés aux premier et deuxième rangs, afin d'intégrer les divers éléments dans ce site de manière harmonieuse. Le président du jury se tient par ailleurs à la disposition du maître de l'ouvrage pour toute consultation dans le cadre de ces phases ultérieures.

Ville de Bulle: reconstruction du marché couvert

Résultats

L'objectif du concours est la requalification d'un lieu qui marque une des entrées dans la zone la plus dense de la Ville de Bulle, en lui conférant une nouvelle échelle et en précisant ses limites et ses éléments significatifs. Il s'agissait de réaliser un espace dont les destinations principales seraient la tenue des marchés aux bestiaux et l'accueil du Comptoir gruérien, la nouvelle structure devant en outre être apte à accueillir diverses activités culturelles et sociales.

L'organisateur souhaitait que les concurrents intègrent dans leur démarche de projet la notion d'économie, et plus précisément:

- une occupation rationnelle du terrain à disposition
- une conception claire et rationnelle du système constructif
- une prise en compte globale des problèmes d'exploitation (flexibilité des espaces, diversité des usages possibles, éclairage et ventilation naturels).

Jury

M^{me} et MM. Charles-Henri Lang, président, architecte cantonal, Fribourg; Jean-Paul Glasson, vice-syndic, Bulle; Jean-Bernard Tissot, conseiller communal, Bulle; Jacques Chavaz, comité d'organisation d'Expo Bulle, Grangeneuve; Henri Choffet, délégué du Comptoir gruérien, La Tour-de-Trême; Jean-Michel Baechler, arch. ETS, Fribourg; Fonso Boschetti, arch. FAS/SIA, Lausanne; Claudine Lorenz, arch. EPFL/SIA, Monthey; Livio Vacchini, arch. EPFZ/FAS, Locarno. Suppléants: MM. Jean-Bernard Repond, conseiller communal, Bulle; Siro Bernasconi, arch. EPFL, Lausanne

Auteurs des projets primés

- 1^{er} prix (Fr. 16 000.-): O. Galetti, C. Matter, Y. Jacot, Lausanne
- 2^e prix (Fr. 13 000.-): Regina et Alain Gonthier, Velimir Miksaj, Gustave Marchand, Berne
- 3^e prix (Fr. 10 000.-): Geneviève Bonnard & Denis Voeffray, Alexandra Poltri, Monthey
- 4^e prix (Fr. 9000.-): Bernard Verdon, Eric Giroud, Lausanne
- 5^e prix (Fr. 7000.-): AAF, Thomas Huber, Claude Schroeter, Jean-Paul Chablais, André Lanthemann, Philippe Schorderet, Fribourg
- 6^e prix (Fr. 6000.-): Bureau Erhard Roggo, Fredi Anker, Mirjam Stricker, Reto Meier, Ralph Troll, Olten
- 7^e prix (Fr. 5000.-): Bassel Farra et Olivier Fazan-Magi avec Jean-François Kälin, ing., Lausanne
- 8^e prix (Fr. 4000.-): Association des bureaux Lateltin SA et Linder & Zuehlke & associés SA; M. Aebischer, J.-F. Monnerat, E. Lateltin, M. Berton-Huser, Fribourg

Recommandations du jury

Conformément à l'article 47 du règlement SIA 152, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage le projet ayant obtenu le premier prix pour la poursuite des études en vue de l'exécution. Cependant, la première phase du mandat devrait se limiter aux prestations décrites à l'art. 3.1 du règlement du concours. Le jury remercie en outre l'ensemble des concurrents de leur importante et précieuse contribution à la compréhension du problème posé.